

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

: (1)

RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET :

POSTE COMPTABLE :

Compte financier unique (M4)

Service public local

BUDGET (3)

ANNÉE

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49

Sommaire

		Origine des données
	I. Informations générales et synthétiques	
A	Présentation générale du compte financier – Vue d'ensemble	Ordonnateur
B	Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	Comptable
C	Liste des services individualisés dans un budget annexe (1)	Ordonnateur
D1	Détail des restes à réaliser – Dépenses	Ordonnateur
D2	Détail des restes à réaliser – Recettes	Ordonnateur
E	Bilan synthétique	Comptable
F	Compte de résultat synthétique	Comptable
	II. Exécution budgétaire	
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur
	<i>Vue d'ensemble</i>	
A1.1	Dépenses d'exploitation	Ordonnateur
A1.2	Recettes d'exploitation	Ordonnateur
A2.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur
A2.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur
	<i>Vue détaillée</i>	
B1	Dépenses d'exploitation	Comptable
B2	Recettes d'exploitation	Comptable
C1	Dépenses d'investissement	Comptable
C2	Recettes d'investissement	Comptable
D1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur
	III. Etats financiers	
A	Bilan	Comptable
B	Compte de résultat	Comptable
C	Balance des comptes	Comptable
	IV. États annexés	
A	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)	Ordonnateur
	<i>B. États annexés patrimoniaux</i>	
B1.1	Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	Etat de la dette – Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur

		Origine des données
B1.7	Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	Etat de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3	Etat des provisions et des dépréciations	Ordonnateur
B4	Etat des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6.1	Etat des emprunts garantis	Ordonnateur
B6.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B7.1	Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Ordonnateur
B8.1	Etat des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B8.2	Etat des marchés de partenariat	Ordonnateur
B8.3	Etat des autres engagements donnés	Ordonnateur
B8.4	Etat des engagements reçus	Ordonnateur
B9.1	Etat du personnel	Ordonnateur
B9.2	Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Ordonnateur
B10	Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Ordonnateur
	C. États annexés budgétaires	
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur
C1.2	Équilibre budgétaire - Dépenses	Ordonnateur
C1.3	Équilibre budgétaire - Recettes	Ordonnateur
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur
C3	Impact du budget pour la transition écologique - répartition par nature	Ordonnateur
	D. Autres éléments d'information	
D1.1.1	Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (3)	Ordonnateur
D1.1.2	Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (3)	Ordonnateur
D1.2.1	Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (3)	Ordonnateur
D1.2.2	Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif – Investissement (3)	Ordonnateur
	V. Arrêté et signatures	
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable

(1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Cet état n'est obligatoire que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Présentation générale du compte financier – Vue d'ensemble	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A			
	Recettes réalisées (1)	B			
	Restes à réaliser	C			
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D			
	Dépenses réalisées (1)	E			
	Restes à réaliser	F			
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	$G = B - E$			
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H			
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	$G + H$			
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	$I = C - F$			
Résultat cumulé	Excédent /déficit	$G + H + I$			

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I – Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II – Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III – Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III					

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Liste des services individualisés dans un budget annexe (1)	C

Catégorie de services (2)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N°SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
[...]						

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Détail des restes à réaliser – RAR DEPENSES	D1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	
	[...]	
	[...]Opération d'équipement n°	
20	Immobilisations incorporelles	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	
	[...]	
23	Immobilisations en cours	
	[...]	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	
	[...]	
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II)
011	Charges à caractère général	
	[...]	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges exceptionnelles	
	[...]	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	
	[...]	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Détail des restes à réaliser – RAR RECETTES	D2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement (reçues)	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	
	[...]	
23	Immobilisations en cours	
	[...]	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	
	[...]	
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV)
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	
	[...]	
73	Produits issus de la fiscalité	
	[...]	
74	Subventions d'exploitation	
	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[...]	
013	Atténuations de charges	
	[...]	
76	Produits financiers	
	[...]	
77	Produits exceptionnels	
	[...]	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES			I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)			E
ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds globalisés	
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie Et réseaux divers		Différences sur réalisation d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et Immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	
Autres immobilisations corporelles			
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions transférables	
Immobilisations financières		Subventions non transférables	
		Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	
Créances		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités		Fournisseurs (2)	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
TOTAL ACTIF CIRCULANT		Total dettes à court terme	

Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF		TOTAL PASSIF	

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)		F
POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		
Autres produits		
Transferts de charges		
Produits courants non financiers		
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes		
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières		
RESULTAT COURANT NON FINANCIER		
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT		
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		

IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE		

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Modalités de vote du budget	A

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires ;
- budgétaires par délibération N° du

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'exploitation - Vue d'ensemble	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
chapitre 011	Charges à caractère général						
chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés						
chapitre 014	Atténuations de produits						
chapitre 65	Autres charges de gestion courante						
Total des dépenses de gestion courante							
chapitre 66	Charges financières						
chapitre 67	Charges exceptionnelles						
chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)						
chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (2)						
chapitre 022	Dépenses imprévues						
Total des dépenses réelles d'exploitation							
chapitre 023	Virement à la section d'investissement						
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (3)						
chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (3)						
Total des dépenses d'ordre d'exploitation							
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice							

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
002 Résultat d'exploitation reporté							
Total des dépenses de la section d'exploitation							

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'exploitation - Vue d'ensemble	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
chapitre 013	Atténuations de charges						
chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises						
chapitre 73	Produits issus de la fiscalité (2)						
chapitre 74	Subventions d'exploitation						
chapitre 75	Autres produits de gestion courante						
Total des recettes de gestion courante							
chapitre 76	Produits financiers						
chapitre 77	Produits exceptionnels						
chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)						
Total des recettes réelles d'exploitation							
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (3)						
chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation						
Total des recettes d'ordre d'exploitation							
Total des recettes d'exploitation de l'exercice							
002 Résultat d'exploitation reporté							
Total des recettes de la section d'exploitation							

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(3) RE 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue d'ensemble	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
chapitre 20	Immobilisations incorporelles				
chapitre 21	Immobilisations corporelles				
chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession				
chapitre 23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement (2)				
Total des dépenses d'équipement					
chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves				
chapitre 13	Subventions d'investissement				
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)				
chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées) (3)				
chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations				
chapitre 27	Autres immobilisations financières				
chapitre 020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)				
Total des dépenses réelles d'investissement					
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (5)				
chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)				
Total des dépenses d'ordre en investissement					

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Total des dépenses d'investissement de l'exercice					
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
Total des dépenses de la section d'investissement					

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE					II
Recettes d'investissement - Vue d'ensemble					A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
chapitre 13	Subventions d'investissement				
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées				
chapitre 20	Immobilisations incorporelles				
chapitre 21	Immobilisations corporelles				
chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession				
chapitre 23	Immobilisations en cours				
chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves				
chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées) (2)				
chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations				
chapitre 27	Autres immobilisations financières				
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)				
Total des recettes réelles d'investissement					
chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)				
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (5)				
chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)				
Total des recettes d'ordre en investissement					
Total des recettes d'investissement de l'exercice					
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
Total des recettes de la section d'investissement					

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

- (4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)
- (5) DI 040 = RE 042
- (6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'exploitation - Vue détaillée	B1

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions (a)	Emissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions/réalisations (a-d)
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 011	Charges à caractère général					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 014	Atténuations de produits					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses de gestion courante						
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 66	Charges financières					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 67	Charges exceptionnelles					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions (a)	Emissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions/réalisations (a-d)
total chapitre 022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation						
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation						
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice						
002 Résultat d'exploitation reporté						
Total des dépenses de la section d'exploitation						

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'exploitation - Vue détaillée	B2

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions (a)	Emissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions/réalisations (a-d)
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 013	Atténuations de charges					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 74	Subventions d'exploitation					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante						
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 76	Produits financiers					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 77	Produits exceptionnels					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)					

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions (a)	Emissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions/réalisations (a-d)
Total des recettes réelles d'exploitation						
<i>n°article [...]</i>	<i>intitulé article [...]</i>					
<i>total chapitre 042</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>					
<i>n°article [...]</i>	<i>intitulé article [...]</i>					
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
Total des recettes d'exploitation de l'exercice						
002 Résultat d'exploitation reporté						
Total des recettes de la section d'exploitation						

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	C1

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions (a)	Emissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions/réalisations (a-d)
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
n°article+ n°opération [...]	intitulé article [...]					
total opération n° [...]	Opération d'équipement n°[...]					
Total des dépenses d'équipement						
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions (a)	Emissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions/réalisations (a-d)
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières						
n°chapitre d'opération compte de tiers [...]	Opération pour compte de tiers n° [...]					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement						
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre en investissement						
Total des dépenses d'investissement de l'exercice						
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement						

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	C2

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions (a)	Emissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions/réalisations (a-d)
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à					

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions (a)	Emissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions/réalisations (a-d)
	des participations					
n°article [...]	intitulé article [...]					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
n°chapitre d'opération compte de tiers [...]	Opération pour compte de tiers n° [...]					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement						
<i>total chapitre 021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>					
<i>n°article [...]</i>	<i>intitulé article [...]</i>					
<i>total chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>					
<i>n°article [...]</i>	<i>intitulé article [...]</i>					
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>					
Total des recettes d'ordre en investissement						
Total des recettes d'investissement de l'exercice						
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des recettes de la section d'investissement						

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Opérations d'équipement - détail des chapitres et articles	D1

OPÉRATION D'ÉQUIPEMENT N° : (1)
LIBELLE :

Chap./Art. (2)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations – mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	cumul des réalisations (4)
DEPENSES			A			B
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
	article [...]					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
	article [...]					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
	article [...]					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
	article [...]					

		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	cumul des réalisations (4)
RECETTES			C			D
total chapitre 13	Subventions d'investissement reçues					
	article [...]					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
	article [...]					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
	article [...]					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
	article [...]					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
	article [...]					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
	article [...]					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – dépenses	C – A	D – B

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais d'études, de R et D Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires Fonds commercial, droit au bail Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Immobilisations corporelles <u>1) En toute propriété</u> Terrains Constructions Constructions sur sol d'autrui Installations, matériels et outillage techniques Œuvres d'art Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Immobilisations affectées à un service non personnalisé Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées <u>2) Reçues au titre d'une mise à disposition</u> Terrains Constructions Constructions sur sol d'autrui Installations, matériels et outillage techniques Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours <u>3) Reçues en affectation ou en concession</u> Terrains Constructions				

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Constructions sur sol d'autrui Installations, matériels et outillage technique Autres immobilisations corporelles Immobilisations financières Participations et créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres créances <u>TOTAL I</u>				
ACTIF CIRCULANT Stocks et en cours Matières premières et autres approvisionnements En cours de production (biens et services) Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances Créances <i>Créances d'exploitation</i> Clients et comptes rattachés Créances irrécouvrables admises en non valeur Autres <i>Créances diverses</i> Créances sur l'état et les collectivités publiques Créances sur les budgets annexes ou le budget principal Opérations pour le compte de tiers (créances) Autres créances Valeurs mobilières de placement Disponibilités Avances de trésorerie Charges constatées d'avance <u>TOTAL II</u> COMPTES DE REGULARISATION Charges à répartir sur plusieurs exercices				

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer et à régulariser				
Écarts de conversion - Actif				
<u>TOTAL III</u>				
<u>TOTAL GENERAL (I + II + III)</u>				

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES Fonds internes Dotations Mise à disposition (chez le bénéficiaire) Affectation (par la collectivité de rattachement) Écarts de réévaluation Réserves Report à nouveau (1) Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2) Subventions d'investissement Provisions réglementées Charges à répartir Autres fonds Fonds globalisés Droits de l'affectant <u>TOTAL I</u> PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Provisions pour risques Provisions pour charges <u>TOTAL II</u>		
DETTES Dettes financières Emprunts obligataires Emprunts auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Crédits et lignes de trésorerie Avances Dettes d'exploitation Fournisseurs et comptes rattachés		

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Dettes fiscales et sociales		
Autres		
Dettes diverses		
Fournisseurs d'immobilisations		
Dettes envers l'État et les collectivités publiques		
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)		
Dettes envers les budgets annexes ou le budget principal		
Opérations pour le compte de tiers (dettes)		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<u>TOTAL III</u>		
COMPTES DE REGULARISATION		
Recettes à classer ou à régulariser		
Écart de conversion - Passif		
<u>TOTAL IV</u>		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		

(1) Précédé du signe moins en cas de déficit.

(2) Égal au résultat de l'exercice apparaissant en section d'exploitation (tableau I-B).

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
<i>Prestations de services</i>		
<i>Divers</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
<i>TOTAL I</i>		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes		
Impôts, taxes, et versements assimilés		
<i>Sur rémunérations</i>		
<i>Autres</i>		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i> <i>Dotations aux dépréciations des immobilisations</i> <i>Dotations aux dépréciations des actifs circulants</i> <i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i> Autres charges <u>TOTAL II</u> <u>A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</u>		
PRODUITS FINANCIERS Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions Transferts de charges Gains de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement <u>TOTAL III</u> CHARGES FINANCIERES Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Pertes de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement <u>TOTAL IV</u> B - RESULTAT FINANCIER (III - IV) A + B - RESULTAT COURANT		
PRODUITS EXCEPTIONNELS Sur opérations de gestion <i>Subventions exceptionnelles</i> <i>Autres opérations</i> Sur opérations en capital <i>Produits des cessions d'immobilisations</i> <i>Autres opérations</i> Reprises sur dépréciations et provisions		

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Transferts de charges		
<u>TOTAL V</u>		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
<i>Subventions exceptionnelles</i>		
<i>Autres opérations</i>		
Sur opérations en capital		
<i>Valeur comptable des immobilisations cédées</i>		
<i>Autres opérations</i>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<u>TOTAL VI</u>		
<u>C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</u>		
Impôts sur les bénéfices (VII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)		
RESULTAT DE L'EXERCICE		

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 1										
	Total classe 2										
	Total classe 3										
	Total classe 4										
	Total classe 5										
	Total classe 6										
	Total classe 7										
	Total général										

IV - ÉTATS ANNEXÉS	IV
Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	A

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION DEPENSES RECETTES				
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

[...]BUDGET / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION DEPENSES RECETTES				
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION DEPENSES RECETTES				
INVESTISSEMENT DEPENSES				

RECETTES				
TOTAL AGREGE DES DEPENSES				
TOTAL AGREGE DES RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
[...]						
5192 Avances de trésorerie						
[...]						
51931 Lignes de trésorerie						
[...]						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
[...]						
5194 Billets de trésorerie						
[...]						
5198 Autres crédits de trésorerie						
[...]						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de

trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

- (3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signatu re	Date d'émis sion ou date de mobilis ation (1)	Date du premi er remb our- seme nt	Nominal (2)	Type de taux d'int érêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devis e	Pério - dité des remb our- seme nts (6)	Profil d'amo r- tisse ment (7)	Possi bilité de rembo ur- seme nt antici pé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Nive au de taux (5)	Taux actua riel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
[...]														-
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)														

1641 Emprunts en euros (total)														
[...]														-
1643 Emprunts en devises (total)														
[...]														-
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
[...]														-
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
[...]														-
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
[...]														-

1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)														
[...]														-
1675 Dettes pour METP et PPP (total)														

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signatu re	Date d'émiss ion ou date de mobilis ation (1)	Date du premi er remb our- seme nt	Nominal (2)	Type de taux d'int érêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périod icité des remb our- seme nts (6)	Profil d'amo r- tisse ment (7)	Possi bilité de rembo ur- semen t anticip é O/N	Cat é- gori e d'e m- pru nt (8)
								Nive au de taux (5)	Taux actuar iel					
[...]														-
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
[...]														-
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
[...]														-
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														

1681 Autres emprunts (total)														
[...]														-
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
[...]														-
1687 Autres dettes (total)														
[...]														-
Total général														

1. Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
2. Nominal : montant emprunté à l'origine.
3. Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
4. Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
5. Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
6. Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
7. Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
8. Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couvertu re ? O/N (10)	Montant couvert	Catég orie d'emp runt après couver ture éventu elle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résid uelle (en année s)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Nive au de taux d'int érêt au 31/12 /N (14)	Capital	Charges d'intérê t (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
[...]			-									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)												
1641 Emprunts en euros (total)												

[...]			-									
1643 Emprunts en devises (total)												
[...]			-									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
[...]			-									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
[...]			-									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
[...]			-									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
[...]			-									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)												

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Caté gorie d'em prunt aprè s couv ertur e éven tuell e (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résid uelle (en année s)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Nive au de taux d'int érêt au 31/12 /N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
[...]			-									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
[...]			-									
1678 Autres emprunts et dettes (total)												

[...]			-									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
[...]			-									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
[...]			-									
1687 Autres dettes (total)												
[...]			-									
Total général												

9. S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

10. Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

11. Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

12. Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point d pourcentage).

13. Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

14. Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

15. Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
16. Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes des bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)														
[...] [...]														
TOTAL (A)														
Barrière simple														

[...]														
[...]														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
[...]														
[...]														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
[...]														
[...]														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
[...]														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
[...]														
TOTAL (F)														

TOTAL GENERAL														
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

V – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1)	B1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement.	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						

	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
[...]													
Taux variable simple (total)													
[...]													
Taux complexe (total) (2)													
[...]													
Total													

- (1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
- (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
- (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap*, *floor*, tunnel, *swaption*).
- (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
[...]								-	-
Taux variable simple (total)									
[...]								-	-
Taux complexe (total) (2)									
[...]								-	-
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

- (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
- (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	B1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisat ion et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refina nce- ment	Organi sme prêteu r ou chef de file	Capital resta nt dû	Capit al réamé nagé	Dur ée résidu- elle	Péri o- dici té des rem- - bou r- se- me nts (6)	Caractéristi ques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exerc ice
	Ann ée	Pro fil (5)							Ty pe de tau x (7)	Ind ex (8)	Nive au de taux (9)	Typ e (11)	Mon tant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)																
[...]																

Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																	
[...]																	

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L'ANNÉE N (1)	B1.7

N° du contra t d'emp runt	Date de sous crip- tion du contr at initial	Date de renég ocia- tion	Organ isme prête ur	Durée résidue lle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortisse ment et périodicité de remboursem ent (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exer cice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Co n- tra t init ia l	Co n- tra t ren é- go cié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contr at renégo cié (5)	Con trat initi al	Cont rat renég ocié			Intérêts	Capital
						Ty pe de ta ux (3)	Index (4)	Ta ux ac t.	Ty pe de ta ux (3)	Index (4)	Ta ux ac t.								
[...]																			
Total																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres :

- Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.8

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
[...]			

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	[...]		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	B3

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
[...]						
Provisions pour risques et charges (2)						
[...]						
Dépréciations (2)						
[...]						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)						
[...]						
Dépréciations (2)						
[...]						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CHARGES TRANSFÉRÉES	B4

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)	B5

N° opération :	[...] Intitulé de l'opération :				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
DEPENSES (a)						
[...] (2)						
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)						
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section						
Annulations sur dépenses (c) (3)						
Dépenses nettes (a – c)						
RECETTES (b)						
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)						
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)						
Annulations sur recettes (d) (3)						
Recettes nettes (b - d)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS	B6.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]															-			

Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]															-			
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
[...]															-			
TOTAL GENERAL																		

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS	B6.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	
Provisions pour garanties d'emprunts	D	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	
Recettes réelles de fonctionnement	II	
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B7.1

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
	[...]				

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL	B8.1

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					Total (2)
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	
[...]										

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B8.2

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes co-contractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
[...]													
[...]													
SOUS-TOTAL													
Marchés globaux de performance énergétique avec tiers de financement (2)													
[...]													
[...]													
SOUS-TOTAL													
TOTAL													

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

- (2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
- (3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N.
- (4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N.
- (5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	B8.3

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
	[...]						
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
	[...]						
Au profit d'organismes privés (1)							
	[...]						
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS REÇUS	B8.4

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
	[...]						
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
	[...]						
Engagements reçus des entreprises							
	[...]						
TOTAL							

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL	B9.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE S (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
[...]							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
[...]							
FILIERE SOCIALE (d)							
[...]							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							

[...]							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
[...]							
FILIERE SPORTIVE (g)							
[...]							
FILIERE CULTURELLE (h)							
[...]							
FILIERE ANIMATION (i)							
[...]							
FILIERE POLICE (j)							
[...]							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
[...]							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORI ES (1)	SECTE UR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR

ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT :

Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP. 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal. 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité. 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10. 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction). 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	B9.2

(1)				
	AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
[...]				
	TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) [...] -				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt [...] -				
Autres [...] -				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

			Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) <i>montant négatif si déficit (D001)</i> <i>montant positif si excédent (R001)</i>			
Solde des RAR N-1 (B) <i>montant négatif si déficit</i> <i>montant positif si excédent</i>			
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) <i>Solde positif : excédent de financement</i> <i>Solde négatif : besoin de financement</i>			

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

			Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)			
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) <i>Solde positif : excédent de financement</i> <i>Solde négatif : besoin de financement</i>			
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) <i>Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité</i> <i>Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité</i>			

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES- PETIT EQUILIBRE

			Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
				(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)						
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E) (1)						
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)						
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)						
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)						
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)						
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) <i>Solde positif : annuité de la dette couverte</i> <i>Solde négatif : annuité de la dette non couverte</i>						

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DÉPENSES	C1.2

DÉPENSES À COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DÉPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			I
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i> [...]		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves [...]		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>		
020	Dépenses imprévues		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			III	
Ressources propres externes de l'année (a)				
10222	FCTVA			
10228	Autres fonds globalisés			
26...	Participations et créances rattachées [...]			
27...	Autres immobilisations financières [...]			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)				
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i> [...]			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>			
26...	<i>Participations et créances rattachées</i> [...]			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i> [...]			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i> [...]			
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i> [...]			
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>			

	<i>[...]</i>			
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>			
	<i>[...]</i>			
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>			

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
[...]							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
[...]							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – PRÉSENTATION PAR NATURE	C3

Présentation agrégée par nature

	Type de dépense	Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Oeuvres d'art	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Prêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Autres créances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Autres titres immobilisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

	Type de dépense	Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Oeuvres d'art	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Prêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Autres créances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Autres titres immobilisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (1)

	Type de dépense	Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Oeuvres d'art	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Prêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Autres créances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Autres titres immobilisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

	Type de dépense	Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Oeuvres d'art	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

A150	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 € €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Prêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Autres créances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Autres titres immobilisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

	Type de dépense	Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 € €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 € €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 € €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00 €	0,00 € €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Oeuvres d'art	0,00 €	0,00 € €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Prêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Autres créances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Autres titres immobilisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

	Type de dépense	Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Oeuvres d'art	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Prêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Autres créances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Autres titres immobilisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 6 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

	Type de dépense	Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Oeuvres d'art	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Prêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Autres créances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Autres titres immobilisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements

correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	D1.1.1

(1) (en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

	DEPENSES – MANDATS EMIS	
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	
	[...]	
012	Charges de personnel, frais assimilés	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges exceptionnelles	
	[...]	
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	
	[...]	
022	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
	[...]	
023	Virement à la section d'investissement	
	Total des dépenses d'ordre	
	D 002 (5)	
	TOTAL GENERALEDES DEPENSES	

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

	RECETTES – TITRES EMIS	
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	
	[...]	
70	Ventes produits fabriqués, prestations	
	[...]	
74	Subventions d'exploitation	
	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[...]	
76	Produits financiers	
	[...]	
77	Produits exceptionnels	
	RECETTES – TITRES EMIS	
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	[...]	
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	
	[...]	
	Total des recettes réelles	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
	[...]	
	Total des recettes d'ordre	
	R 002 (5)	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux réalisations de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D1.1.2

(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
	[...]	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
	[...]	
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opération d'équipement n° [...]		
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	
	[...]	
26	Participat° et créances rattachées.	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
020	Dépenses imprévues	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
	[...]	
Total des dépenses réelles		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
041	Opérations patrimoniales	
	[...]	
Total des dépenses d'ordre		
D 001 (4)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS			
Article (2)		Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement		
	[...]		
16	Emprunts et dettes assimilées		
	[...]		
20	Immobilisations incorporelles		
	[...]		
21	Immobilisations corporelles		
	[...]		
22	Immobilisations reçues en affectation		
	[...]		
23	Immobilisations en cours		
	[...]		
10	Dotations, fonds divers et réserves		
	[...]		
106	Réserves		
	[...]		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		
	[...]		
26	Participat° et créances rattachées		
	[...]		
27	Autres immobilisations financières		
	[...]		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)			
	[...]		
Total des recettes réelles			
040	Opérat° ordre transfert entre sections		
	[...]		
041	Opérations patrimoniales		
	[...]		
021	Virement de la section d'exploitation		
Total des recettes d'ordre			
R 001 (4)			
TOTAL GENERAL DES RECETTES			

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce

budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux réalisations de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	D1.2.1

(1) (en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)
A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

	DEPENSES – MANDATS EMIS	
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	
	[...]	
012	Charges de personnel, frais assimilés	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges exceptionnelles	
	[...]	
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	
	[...]	
022	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
	[...]	
023	Virement à la section d'investissement	
	Total des dépenses d'ordre	
	D 002 (5)	
	TOTAL GENERALDES DEPENSES	

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	
	[...]	
70	Ventes produits fabriqués, prestations	
	[...]	
74	Subventions d'exploitation	
	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[...]	
76	Produits financiers	
	[...]	
77	Produits exceptionnels	
	[...]	
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	
	[...]	
RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	Total des recettes réelles	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
	[...]	
	Total des recettes d'ordre	
	R 002 (5)	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux réalisations de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	D1.2.2

(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
	[...]	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
	[...]	
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opération d'équipement n° [...]		
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	
	[...]	
26	Participat° et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
020	Dépenses imprévues	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
	[...]	
Total des dépenses réelles		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
041	Opérations patrimoniales	
	[...]	
Total des dépenses d'ordre		
D 001 (4)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS			
Article (2)		Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement		
	[...]		
16	Emprunts et dettes assimilées		
	[...]		
20	Immobilisations incorporelles		
	[...]		
21	Immobilisations corporelles		
	[...]		
22	Immobilisations reçues en affectation		
	[...]		
23	Immobilisations en cours		
	[...]		
10	Dotations, fonds divers et réserves		
	[...]		
106	Réserves		
	[...]		
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies		
	[...]		
26	Participat° et créances rattachées		
	[...]		
27	Autres immobilisations financières		
	[...]		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)			
	[...]		
Total des recettes réelles			
040	Opérat° ordre transfert entre sections		
	[...]		
041	Opérations patrimoniales		
	[...]		
021	Virement de la section d'exploitation		
Total des recettes d'ordre			
R 001 (4)			
TOTAL GENERAL DES RECETTES			

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
- (3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux réalisations de l'exercice.
- (4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

V – ARRÊTÉ ET SIGNATURES	V
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	A

Date d'édition :

Comptable(s)

[M.(ou Mme)] [nom du comptable]

Ayant exercé au cours de la gestion

du [jj/mm/aaaa] au [jj/mm/aaaa]

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

[NOM prénom du comptable supérieur], [qualité]

A [lieu], le [jj/mm/aaaa]

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

[NOM prénom du comptable], [qualité]

A [lieu], le [jj/mm/aaaa]

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le [jj/mm/aaaa] par l'organe délibérant.

[NOM prénom de l'ordonnateur], [qualité]

A [lieu], le [jj/mm/aaaa]